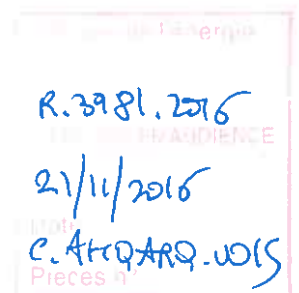


## ARGUMENTATION DU TRANSPORTEUR



1 2013-2014 » à la page 8 de sa présentation. Le Transporteur tient d'abord à rappeler  
2 qu'il a mentionné ce qui suit dans sa présentation (N.S., 21 octobre 2014, p. 104) :

3 « ... je suis en mesure de virtuellement ajouter cette ligne, je constate que j'ai un écart de  
4 pertes de soixante mégawatts (60 MW) entre le réseau sans la ligne de l'hiver dernier et  
5 un réseau de l'hiver dernier avec virtuellement la ligne dedans, soixante mégawatts  
6 (60 MW). »

7 Ainsi, le Transporteur indiquait que l'évaluation de l'écart de pertes avait été réalisé de  
8 façon virtuelle à l'aide de son logiciel de simulation du réseau, que c'était un écart entre  
9 le réseau actuel au moment de la pointe et ce même réseau avec la présence de la  
10 ligne et non à un écart entre le réseau de la solution 1 et celui de la solution 2.  
11 Finalement, comme cette simulation a été conduite sur le réseau de la dernière pointe,  
12 la production des centrales du complexe de la Romaine n'est pas considérée et celle de  
13 certains parcs éoliens de l'appel d'offres 2005-03 non plus. Ce faisant, l'écart de pertes  
14 n'est pas du tout représentatif de l'écart entre la solution d'ajout d'une nouvelle ligne et  
15 la solution d'addition massive de compensation série tel que celui de 117 MW ou  
16 100 MW présenté dans la preuve. Cette simulation a été réalisée pour identifier la valeur  
17 minimale de pertes évitées entre le réseau actuel sans la ligne et avec la ligne. Cette  
18 valeur d'écart est minimale puisque l'évolution subséquente du réseau ne fera que  
19 conduire à une augmentation des pertes et conséquemment à une augmentation de cet  
20 écart.

21 Le Transporteur l'a aussi mentionné à plusieurs reprises en audiences (N.S.,  
22 21 octobre 2014, pp. 115 et 280) :

23 Page 115

24 « Ça va être pénalisant économiquement avec l'évolution de mon réseau et l'écart de  
25 pertes va augmenter et le volume de pertes va augmenter mécaniquement aussi, là.  
26 Parce que là on a un volume de pertes constant, mais ça va encore augmenter les  
27 pertes, là. »

28 « Comme on ne peut pas le quantifier au moment de l'analyse économique, bien, on  
29 prend pour acquis que tout le long de l'étude d'analyse économique, nos pertes vont  
30 demeurer constantes tout le long de l'étude. Mais, dans les faits, elles vont augmenter. »

31 Dans sa présentation, le représentant de l'intervenant remet en question la méthode  
32 utilisée par le Transporteur pour estimer les pertes annuelles en énergie à partir de la  
33 valeur de pertes en puissance dans un réseau de pointe. À cet effet, le Transporteur  
34 réfère la Régie à l'engagement 2 pris par le Transporteur en cours d'audience et qui est